

**En Direct**  
avec les  
**Conseillers Départementaux**  
Communistes et Républicains  
Front de Gauche de Seine-Maritime

**13 décembre 2017**

**Les élus du groupe au Département :**

- **Stéphane BARRE**, Conseiller départemental du canton de Saint-Etienne-du-Rouvray, Maire de Oissel, Président du groupe
- **Séverine BOTTE**, Conseillère départementale du canton de Saint-Etienne-du-Rouvray
- **Alban BRUNEAU**, Conseiller départemental du canton du Havre III, Maire de Gonfreville l'Orcher
- **Sophie HERVÉ**, Conseillère départementale du canton du Havre III

---

Le Conseil départemental du 11 décembre fut riche en délibérations... Il fut riche du même coup en interventions des élus communistes du Front de Gauche ! Tantôt pour se réjouir de la reprise du port de pêche du Havre par le Département - une issue heureuse à une mobilisation opiniâtre qu'ils soutiennent depuis des années -, ou pour s'associer au nouveau dispositif visant à offrir un hébergement chez l'habitant pour les mineurs isolés. Ou encore pour saluer l'implication renforcée du Département pour résorber le déficit de médecins, tout en appelant chacun à se souvenir des décisions politiques libérales qui ont conduit aux déserts médicaux actuels.

Tantôt pour dénoncer une modification du Fonds de Solidarité Logement qui devrait conduire à exclusion du dispositif des bénéficiaires ou la suppression des critères de richesse des communes et de leurs habitants pour déterminer le niveau des aides financières attribuées par le Département : *« un souci d'équité affichée par la majorité qui à l'arrivée n'est pas équitable ! »*...

Et tantôt pour proposer : l'intervention du Département contre les péages routiers... Ou pour soutenir les filières industrielles... La prise en charge gratuite des pompiers contre les nids d'insectes nuisibles... Une table ronde réunissant sous l'égide du Département l'ensemble des acteurs de la distribution de l'eau pour garantir un accès pour tous et tout le temps à ce besoin vital... Un dispositif de bonus-malus sur les aides départementales attribuées aux communes en fonction de leur implication ou de leur refus d'implication dans le Fonds de Solidarité Logement... Différentes propositions constructives dont certaines devraient déboucher sous peu sur du concret.

Mais c'est bien sur le budget 2018 du Département que les élus communistes du Front de Gauche se sont trouvés en opposition frontale avec leurs collègues de la majorité, qu'ils soient macronistes convaincus et décomplexés ou plus silencieux face à l'action gouvernementale. Un budget qui acte avec un optimisme déconcertant et pour tout dire suspect, une diminution de la plupart des dépenses sociales sous couvert d'une reprise de la croissance qui selon eux devrait, pour la première fois depuis des années, faire régresser les besoins en matière de solidarité. *« Un optimisme béat »* qui semble bien masquer une autre réalité : *« l'austérité appliquée aux services de première nécessité ! »*.

**Débats de politique départementale**

**Pour le premier débat de la matinée, le groupe communiste du Front de Gauche avait retenu le thème : « un Département saturé de péages, ce n'est ni bon pour l'écologie, ni bon pour l'économie ».**

Après avoir rappelé que *« les péages sur les routes et les ponts ont constitué l'essence même de la fiscalité féodale »*, Stéphane Barré a démontré que l'intérêt général a conduit pendant des siècles l'Etat *« qu'il soit monarchique ou républicain, à les faire disparaître... »*.

---

**Retrouvez toutes les interventions et résumés des interventions  
des élus communistes et républicains du Front de Gauche au Département sur leur blog :  
« [departement.elus76.com](http://departement.elus76.com) »**

« **Et ce n'est pas un hasard si la Révolution Française décida d'interdire tous les péages** ». Avant d'en expliquer les raisons : « *L'Etat considérait que la taxation des déplacements constituait un frein au développement économique, à l'unité du territoire, en même temps qu'une rente pour des seigneurs qui n'avaient d'autres préoccupations que leurs privilèges. Il considérait que ces péages constituaient une fiscalité injuste frappant inégalement les sujets de sa majesté devenus plus tard des citoyens de la République* ».

Sauf que progressivement, cette politique d'Etat a fait défaut laissant le privé s'emparer du réseau autoroutier : « *En 1970, l'Etat concède la construction et l'exploitation des autoroutes à des sociétés entièrement privées puis, en 2000-2001, en accord avec les autorités européennes, une nouvelle réforme de la politique autoroutière française est entreprise. Il s'agit en fait d'une réelle privatisation du réseau autoroutier qui alimente désormais un véritable scandale d'Etat* ».

Ainsi Stéphane Barré a dénoncé « *les multinationales, dont certaines sont sous contrôle de capitaux étrangers, qui dégagent des bénéfices colossaux sur le dos des usagers et quelquefois des collectivités locales, en privant au passage l'Etat, qui pourtant ne cesse de se morfondre sur son déficit budgétaire annuel et sa dette, d'une recette importante* ».

Résultat, pour le groupe communiste du Front de Gauche : « **Notre Département, ses citoyens comme ses acteurs économiques, paye cette politique de renoncement public au prix fort. Phénomène unique en France, l'agglomération havraise pourtant considérée à juste titre comme l'un des poumons économiques du pays est ceinturée de péages** : sur l'A29, sur l'A13, sur ses ponts de Normandie et de Tancarville. Le seul péage d'Epretot sur l'A29 et ses 1,10 € pour 8 km parcourus figure au hit-parade des sections autoroutières les plus taxées de France. Conséquences, de très nombreux automobilistes et transporteurs choisissent chaque jour les voies départementales parallèles à l'A29 pour se déplacer sur ce secteur. Notre collectivité se retrouve ainsi à devoir entretenir des infrastructures qui supportent un trafic démesuré par rapport à leur configuration ».

Rappelant les démarches engagées par Jean-Paul Lecoq et Alain Bazille en vue d'obtenir la gratuité de ce péage, Stéphane Barré a demandé que cette action soit intensifiée. De même, il a plaidé pour une **intervention en vue d'obtenir la baisse du péage sur l'A150 entre Yvetot et Barentin** : « *Force est de constater que les efforts et les importants investissements publics concentrés sur ce secteur demeurent contrariés par les tarifs pratiqués sur les 15 km de l'A150 pour 3,20 €. Une section d'une fluidité stupéfiante...* ».

Stéphane Barré a estimé qu'« *agir sur les péages répond à une mission d'intérêt général dont toutes les collectivités doivent s'emparer. Et notamment pour ne pas en rajouter. Or, le fait même que le projet de contournement Est de Rouen soit assujéti à la création d'un péage dont on anticipe bien la hauteur en raison de l'étendue des investissements qu'il nécessite, est un non sens économique, citoyen et écologique. Comment peut-on encore penser que la création d'une barrière de péage va conduire à résorber de manière efficace le trafic sur les itinéraires parallèles ?* ».

Rappelant que le Département « *a souvent considéré que les péages étaient contraires aux intérêts de nos concitoyens et de notre territoire, la gratuité totale du Pont de Brotonne, le maintien de la gratuité de nos bacs l'attestent* », il a demandé « **s'agissant de la problématique des péages sur Le Havre, Barentin et Rouen qu'il s'investisse tout autant pour désaturer et déceinturer les barrières de l'argent sur nos routes** ».

Pour le groupe socialiste, Jacques-Antoine Philippe a acté que « *le contournement Est de Rouen se fera* ». Cependant, il a estimé que « *pour les habitants du canton de Darnétal, ses conséquences peuvent être fâcheuses* ». Au point « *que les aspects négatifs sur ce projet doivent nous interpeller* ». Il a appelé « *à la vigilance et à la prudence* ». Indiquant que « *de nombreux maires de notre territoire sont inquiets* », il souhaite qu'ils soient entendus par « *des restrictions pour le transport de matières dangereuses, la protection de la biodiversité, des dispositifs anti-bruit et de limitation de vitesse...* ».

Quant au péage prévu, il s'est dit préoccupé par l'absence d'information sur les tarifs qui seront pratiqués avant de mettre en garde contre des tarifs trop élevés. Il s'agirait alors « *d'une triple peine pour les habitants : une autoroute dans son jardin, qui embouteille le réseau secondaire et que l'on ne peut utiliser en raison de son coût* ». Il a conclu son intervention par un appel : « *Ce n'est pas à la puissance publique de permettre la rentabilité financière des concessionnaires privées* ».

Le Vice-Président Bazille a reconnu que « *la mobilité de nos concitoyens est une question d'envergure* » mais a estimé que « *le concessionnaire se doit de se faire rembourser ses investissements par les péages* », avant de s'engager dans une surprenante comparaison avec les tarifs de l'eau : « *L'accès aux autoroutes est plus équitable que pour l'eau car il est encadré* ». En réponse à la demande formulée sur la gratuité du péage d'Epretot, il a résumé la problématique à une question de « *gros sous* » car « *toute suppression de péage entraîne un dédommagement des collectivités au concessionnaire. Ce que l'usager ne paye pas le contribuable doit le payer* ».

Il a souligné que « les collectivités peuvent faire pression pour que les concessionnaires n'augmentent pas ou même qu'ils baissent les péages, mais la décision relève de l'Etat qui attribue et encadre les concessions ». En conclusion, il a tenu à rappeler que « grâce aux péages, le Département s'est équipé et dispose d'un réseau de qualité, bien entretenu » avant de constater que « sur certains axes gratuits, il est devenu plus difficile d'obtenir des investissements » en prenant l'exemple de la terminaison inachevée de la RN27 à Dieppe avec le viaduc de la Scie tout neuf mais qui attend toujours ses voies d'accès.

Des réponses qui n'ont pas satisfait Stéphane Barré : « La Seine-Maritime figure au 8<sup>e</sup> rang des départements de France les plus taxés par les péages. Après le contournement Est de Rouen, il sera sur le podium à la 3<sup>e</sup> place ! Dans le même temps nous sommes en 37<sup>e</sup> position pour les routes ex-nationales. Comme quoi le parallèle entre les deux ne tient pas ». Quant à la comparaison avec l'eau, il s'en est amusé : « **Vous avez raison, lorsqu'un service de l'eau est repris par le public, les tarifs baissent et les investissements augmentent. Forcément, il n'y a plus de bénéfices à servir au concessionnaire !** ».

**Le second débat de la matinée, à l'initiative de la majorité de Droite, portait sur les difficultés d'accès aux services publics et notamment en milieu rural, en matière de soins, de vieillissement et de perte d'autonomie.**

Virginie Lucot-Avril a souhaité valoriser l'intervention du Département pour remédier aux difficultés rencontrées, par un nombre important d'habitants, aux différents services publics, en s'arrêtant sur la création des Maisons du service public, le plan numérique « pour que l'ensemble des foyers du Département puisse être connecté », ou encore le dispositif départemental d'aides en faveur des communes...

Pour le groupe socialiste, Nicolas Rouly s'est dit « d'accord sur les objectifs », tout en tenant à rappeler que « tout n'a pas commencé avec votre élection... ». Puis il a énoncé l'ensemble des mesures prises par la Droite depuis 2015 et qui vont à l'encontre des intentions affichées dans le domaine des solidarités territoriales.

Stéphane Barré est intervenu pour le groupe communiste du Front de Gauche pour appuyer sur le décalage entre les paroles et les actes : « Bien sûr que nous partageons tout ce qui a été dit dans les objectifs et les moyens à déployer afin de maintenir des services publics de proximité. Mais quid de leur traduction budgétaire ? Le budget que vous allez présenter tout à l'heure va à l'inverse de ce que vous affirmez ».

**Le troisième débat, à l'initiative du groupe des indépendants, ciblait le soutien aux commerçants et artisans dans une période où l'E-Commerce et la grande distribution entraînent de profondes mutations dans les habitudes de consommation.**

Dominique Métot, constatant que « le commerce de proximité est en danger » a estimé qu'il « est absolument nécessaire de soutenir la revitalisation des centres villes et centres bourgs ». Puis, il a plaidé en faveur d'une intervention forte du Département en faveur du commerce de proximité. Un amendement étant porté, dans le cadre du projet de loi de finance de l'Etat pour 2018, afin de faire bénéficier le commerce de proximité d'abattement sur la Taxe Foncière, il a invité le Département à se saisir de cette mesure.

Jean-François Bures, pour la Droite, a rappelé « ce que le Département fait pour le commerce, mais aussi ce qu'il ne peut plus faire, la compétence économique ayant été transférée à la Région ». Pour autant, il a indiqué que le Département « ne renonce pas pour autant à agir. On ne peut plus aider par des aides directes, mais on peut agir au titre des solidarités territoriales ».

En conclusion du débat, le Président Martin a annoncé la création d'une « Commission had-hoc plurielle en 2018 pour réfléchir sur la manière de renforcer le soutien au commerce de proximité ».

**Le dernier débat de la matinée, défini par le groupe socialiste, s'intitulait : « Père Noël ou Père fouettard ».**

Nicolas Rouly a tracé un parallèle entre les débats à Paris autour du budget de l'Etat et ceux du Conseil départemental consacrés au budget de la Seine-Maritime, pour estimer que « le clivage Gauche-Droite n'a pas disparu ». Il s'en est pris de manière détaillée aux politiques gouvernementales et leurs conséquences sur les seinomarins : « Le Père Noël ne vit pas en Laponie mais à Paris, le Père Emmanuel multiplie les cadeaux réservés à ceux qui en ont déjà beaucoup... Dans sa hotte, il y a plein de croissance générée par son prédécesseur... Mais au lieu de la redistribuer, il organise avec le budget de l'Etat le festin des riches ».

En réponse, Bertrand Bellanger, particulièrement décomplexé par rapport au Macronisme, a dit avoir constaté « en écoutant Monsieur Rouly, que la lutte des classes n'est pas morte... Pourtant les temps changent... Une majorité de Français a voulu du neuf... Pendant longtemps on a distribué ce que l'on n'avait pas, or on ne peut distribuer que ce que l'on a... ». Il a conclu qu'« aujourd'hui la France est en marche et reconnue comme telle. Le Président et le 1<sup>er</sup> Ministre tentent de rassembler et de fédérer les Français, pas de les diviser ».

Sa collègue de la majorité, Virginie Lucot-Avril, visiblement plus prudente, s'est limitée à indiquer que le président du groupe socialiste « est hors sujet en parlant de politique nationale ».

Stéphane Barré, pour le groupe communiste du Front de Gauche, a fortement réagi aux propos de Bertrand Bellanger : « Un Président élu par un quart des voix et un taux d'abstention record ! Je ne partage pas votre enthousiasme présidentiel... Distribuer ce que l'on a ? Oui, sur ce point j'adhère, mais alors regardons bien ce que nous avons... Notre pays est sur le podium des versements de dividendes. La richesse est là, elle n'est quasiment pas taxée... Enfin, affirmer que le Président cherche à rassembler les Français en cassant le Code du travail, en baissant les APL, en s'attaquant au logement social et j'en passe, était sûrement ironique ».

Le Président Martin a répondu à son prédécesseur Nicolas Rouly : « Avant mars 2017, tout était si bon. Pourtant le Président Hollande a décidé de ne pas se représenter. Et avant avril 2015, tout était parfait en Seine-Maritime, pourtant une majorité d'électeurs en a décidé autrement... Vous avez fait de la rigueur budgétaire comme jamais sans l'avoir dit préalablement. Nous nous avons annoncé ce que nous ferions et nous le faisons ».

### **Dispositif du tiers accueillant relatif à la protection de l'enfant et à l'accueil durable et bénévole par un tiers**

La Vice-Présidente Nathalie Lecordier a rappelé que « 25.000 migrants mineurs non accompagnés sont présents en France actuellement », et ce nombre augmente régulièrement. En Seine-Maritime, les besoins de prise en charge ont progressé de 100 %. Puis, elle a estimé « que le Département ne peut pas répondre actuellement à tous les besoins d'hébergement ». Pourtant, la collectivité a déployé un dispositif spécifique avec le soutien financier de l'Etat : « Une cellule d'accueil est en place, 10 travailleurs sociaux sont mobilisés, 250 places pour les mineurs non-accompagnés seront créées par appel à projet. En complément, nous proposons d'expérimenter un dispositif d'accueil chez l'habitant ». Avant de conclure qu'il s'agit ici « d'encourager une démarche citoyenne et bénévole ». Ce dispositif fera l'objet d'une large communication.

Catherine Depitre, pour le groupe socialiste, a soutenu ce nouveau dispositif, « tout en proposant un amendement pour que l'indemnité financière proposée aux familles d'accueil soit fixée à 300 € au lieu des 200 indiqués. Cela coïnciderait à 10 € par jour au titre du défraiement ». Elle a également insisté pour que « la communication précise bien que la grande majorité des mineurs à accueillir est constituée de jeunes et non d'enfants ».

Pour le groupe communiste du Front de Gauche, Stéphane Barré s'est félicité de cette mesure : « Nous espérons qu'elle aidera à mieux répondre aux besoins de prise en charge, prise en charge obligatoire par la loi, des mineurs non accompagnés ». Il a également soutenu la proposition d'augmentation de l'indemnité forfaitaire de défraiement.

Dominique Métot pour le groupe des indépendants a été dans le même sens. Mais pas la majorité de Droite qui a rejeté l'amendement : « Le forfait sera éventuellement revalorisé sur la base d'une évaluation du dispositif ».

La délibération a quant à elle été adoptée à l'unanimité.

### **Modification du règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

Présenté par le Vice-Président André Gautier, ce rapport visait à modifier les conditions de fonctionnement du Fonds de Solidarité Logement pour mieux adapter le dispositif aux besoins.

Pour le groupe communiste du Front de Gauche, Séverine Botte qui remplaçait Sophie Hervé retenue pour les besoins d'un jury d'assises, a tout d'abord cherché à encadrer les modifications proposées : « Je ne reprendrais pas ici les différents éléments de notre intervention lors de notre séance du 25 septembre dernier, relative aux pistes d'évolution du FSL, car j'ai trouvé dans le présent rapport un excellent résumé de ce que notre groupe a mis en avant. Je cite : **Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques. Il s'agit là tout simplement du cadre fixé par la loi Besson. Nous devons par conséquent veiller à ce que les nouvelles dispositions portées ici ne viennent pas exclure du FSL des personnes dont la situation leur ouvre droit aujourd'hui à en bénéficier ».**

Ainsi, elle a rappelé que « de façon constante depuis plusieurs années, environ 80 % des demandes de FSL reçues obtiennent une suite favorable », avant de demander que « ce niveau de prise en charge soit par conséquent maintenu, voire augmenté, car il n'aura échappé à personne que la situation sociale demeure durablement dégradée, comme en attestent toutes les études ».

Sous cette réserve de taille, le groupe a ainsi dit « *partager les objectifs poursuivis. Le nouveau barème de plafonnement des ressources qui prendra désormais en compte la situation du foyer, l'ouverture des droits aux propriétaires occupants, ou la mise en place du forfait annuel téléphonie-Internet vont dans le bon sens* ».

En revanche, c'est la traduction budgétaire de ces modifications que Séverine Botte a ciblé : « **Là où nous restons dubitatifs c'est sur la notion de budget constant qui est soulignée dans ce rapport. Faire mieux avec autant c'est toujours possible mais l'exercice trouve vite ses limites. Donc logiquement nous sommes en droit de vous demander un peu plus de clarté : **Envisagez-vous de faire sortir du dispositif des familles actuellement éligibles ?** Cette question nous trotte dans la tête depuis que les orientations proposées en septembre faisaient état de la nécessité de recentrer le dispositif, sous-entendu autour des familles les plus en difficulté. Ou alors, et pour nous cela constituerait la meilleure des solutions pour augmenter le budget global, envisagez-vous des actions particulières en direction des communes qui refusent de faire jouer la solidarité en contribuant à ce dispositif utile ?** ».

C'est sur ce dernier point que Séverine Botte a appelé à une action forte du Département : « *Il existe une réelle marge de progression puisque **une commune sur deux seulement finance le FSL**, malgré le fait que les bénéficiaires, eux, couvrent toutes les communes* ».

Enfin, Séverine Botte a tenu à remettre tous les dispositifs de solidarité en perspective avec la réalité des causes : « *Concernant l'eau et l'énergie, chacun à conscience du caractère vital de ces ressources et de l'aspect inhumain qui accompagne les coupures ou fortes restrictions imposées dans ces domaines. Or, alors que les collectivités sont amenées de plus en plus à intervenir pour aider les familles en difficulté à bénéficier de ces accès, les opérateurs privés continuent leurs bénéfices en contribuant, bien modestement, aux dispositifs de solidarité. La libéralisation des marchés, eau, électricité, téléphonie conduit à un accroissement des difficultés sociales et à un recours de plus en plus fort des finances publiques appelées au secours* ».

En conclusion, pour le groupe communiste du Front de Gauche : « **Il n'y a pas de secret, la logique commerciale et économique d'un fournisseur privé c'est de faire du bénéfice. Cette logique n'existe pas tant que le service public gère. Cela fera toujours la différence. Il est toujours bon de le rappeler** ».

Pour Caroline Dutartre, « *le groupe socialiste ne peut pas suivre ces modifications car elles conduisent à diminuer les aides apportées notamment en instaurant des délais de carence... Concrètement vous nous proposez des diminutions des aides qui viennent s'ajouter à d'autres aides que vous avez fait disparaître comme les bourses aux collégiens...* ».

Stéphane Barré a ensuite plaidé pour que « *l'accès à l'eau soit garanti pour tous, sans pour cela que les collectivités ne viennent aider les compagnies privées à recouvrer leurs dettes* ». Il a alors proposé « *que le Département réunisse tous les acteurs concernés par l'eau pour changer les règles du jeu* ».

Une proposition que le groupe des indépendants a soutenu. Dominique Métot a estimé également que « *le rapport ne répond pas à la vraie question : les difficultés sociales demeurent malgré les aides, comme le constatent nos CCAS tous les jours* ». Or, pour lui : « *les modifications proposées referment un peu plus le FSL et à l'arrivée se seront les CCAS qui devront aider ceux que le FSL n'aidera plus* ». Enfin, il a demandé « *pourquoi 350 communes de Seine-Maritime ne participent pas à ce fonds ?* ».

Le Président Martin a regretté que de nombreuses communes ne participent pas au FSL, mais a estimé que la seule solution pour les contraindre serait une modification de la loi. Plus tard au cours de la séance, Stéphane Barré prendra le Président au mot en déposant un amendement visant à instaurer un bonus-malus sur les aides départementales attribuées aux communes selon qu'elles interviennent ou non dans le financement du FSL.

Le Vice-Président Gautier s'est défendu quant à lui de tout retrait ou diminution du FSL qui, au contraire, va élargir désormais ses bénéficiaires et qui demeure l'un des FSL les plus ambitieux du pays.

Pas convaincus, le groupe communiste et du Front de Gauche ainsi que le groupe socialiste ont voté contre. Le groupe des indépendants s'est abstenu.

## **Aides aux communes et groupements de communes Dispositifs de soutien à l'investissement - Modifications**

Le Vice-Président Chauvet a présenté le premier bilan du nouveau dispositif de soutien à l'investissement des communes, qui a remplacé les Contrats de Proximité et de Solidarité (CPS). Bilan qualifié de « *succès* » au regard des 621 soutiens attribués sur les 900 dossiers déposés depuis le début de l'année, pour une enveloppe de 15,6 millions d'€. Puis, il a proposé quelques ajustements au dispositif.

Le groupe communiste du Front de Gauche, par la voix de **Stéphane Barré** a « **pris acte d'une évolution positive dans le nombre d'aides attribuées aux communes**. Ce qui est à souligner dans une période où le bloc communal subit de plein fouet les politiques d'assèchement de ses finances, donc de réduction de ses capacités d'investissements, du fait des politiques voulues par les gouvernements successifs. Un nombre de demandes satisfaites qui entraîne pour une fois, s'agissant des réformes que vous avez engagées, non pas une stagnation de l'enveloppe budgétaire, mais une augmentation. C'est heureux ».

De même, le groupe a salué « **une procédure simplifiée, assouplie, qui conduit à des délais de réponse n'excédant pas 100 jours**, ainsi que la création autour de ce nouveau dispositif d'une commission de suivi, en lien avec l'Association départementale des Maires de France, au sein de laquelle vous avez tenu à intégrer l'ensemble des composantes de notre Conseil ».

**Cependant, les compliments se sont arrêtés à ces considérations, car pour Stéphane Barré « ce dispositif s'est volontairement écarté d'une modulation des aides attribuées par critères de richesse des communes et de leurs administrés. L'équité mise en avant pour guider cette réforme, n'est pas équitable ! Elle ne peut pas l'être dès lors que vous considérez les communes comme uniformes du point de vue de leurs moyens et de leurs besoins. Ce n'est pas notre sens de la justice ».**

Il a pourtant rappelé que « *des communes accueillent plus que d'autres des populations en difficulté, elles favorisent ou non le logement social, certaines plus que d'autres développent des services et équipements utilisés au-delà de leurs limites géographiques. Elles n'ont pas toutes les mêmes besoins, les mêmes problématiques à gérer* ».

Dans sa conclusion, Stéphane Barré a estimé que « *la Droite se fait souvent la championne de la Liberté, en oubliant que sans l'Égalité et la Fraternité, la liberté n'est pas juste et demeure inégalement répartie. Or l'égalité, ce n'est pas le nivellement* ».

Puis il a proposé un amendement concernant l'évolution du dispositif, consistant à créer un bonus-malus de 10 % sur le financement des projets retenus selon que la commune concernée participe ou se refuse de participer au financement du Fonds de Solidarité Logement animé par le Département. Stéphane Barré a ainsi rappelé que « **la solidarité doit fonctionner dans les deux sens : recevoir la solidarité départementale pour ses investissements et contribuer à la solidarité départementale en matière de Fonds de Solidarité Logement (FSL)** ». Une commune sur deux refuse actuellement de financer le FSL. Après débat, le groupe a décidé de retirer son amendement ayant obtenu l'accord que sa proposition sera étudiée par la commission de suivi du dispositif.

Martine Blondel, pour le groupe socialiste, s'est associée à l'amendement proposé et a fait état des avancées du nouveau dispositif d'aides aux communes, tout en tournant le dos aux caricatures qui sont faites de l'ancien dispositif. La délibération a été adoptée à l'unanimité, le groupe communiste du Front de Gauche s'est abstenu.

### **Pôles de santé libéraux et ambulatoires : modalités de soutien en faveur des projets de démographie médicale**

Nathalie Lecordier a présenté un plan d'actions en faveur des Pôles de santé libéraux pour lutter contre le déficit d'offre de soin constaté en Seine-Maritime. Le Président Martin parlant dans le débat « *d'une mobilisation générale* » pour un **Département de Seine-Maritime, comme celui de l'Eure, qui figure parmi les départements de France qui souffrent le plus de l'absence de médecins**.

Après avoir rappelé « *qu'il n'est pas rare que la recherche d'un médecin traitant tourne au parcours du combattant pour les patients* » ou « *qu'il est fréquent, sur les territoires ruraux comme dans certaines agglomérations, de devoir patienter des mois, voire une année, pour décrocher un rendez-vous avec un spécialiste* », Séverine Botte a dénoncé une « *rupture d'égalité face à l'accès à la santé du quotidien* ».

Puis elle a regretté que « *le rapport développe peu cette situation et pourtant il y a bien des choses à dire sur ce constat qui appelle aujourd'hui la mobilisation des collectivités locales, ainsi que sur les raisons qui ont conduit la France, 5<sup>e</sup> puissance économique mondiale, à être ainsi confrontée à un tel déficit dans l'offre de soin. Résultat de 20 ans d'absence de politique publique de l'Etat dans ce domaine. Un Etat qui, sous l'impulsion de ses gouvernements libéraux successifs, a choisi de laisser la cartographie médicale se modifier au gré des souhaits d'installation géographique des médecins* ».

Et de s'arrêter sur des décisions politiques qui expliquent la situation actuelle : « *Lorsque le gouvernement Juppé, dans sa logique de contrôleur des finances, a décrété qu'il y avait trop de médecins. Ce qui fut chose faite avec la décision de diminuer drastiquement le numérus clausus d'accès aux études médicales dont les effets se sont fait sentir dès 2005* ».

Par conséquent, selon Séverine Botte, « face à cette pénurie, les collectivités locales sont appelées à jouer désormais les pompiers de service ».

**Le groupe a bien entendu soutenu les mesures présentées en invitant « toutefois chacun à mesurer à la lumière des sommes importantes qu'il nous faut mobiliser aujourd'hui, comment les logiques libérales finissent tôt ou tard par porter préjudice à l'intérêt général ».**

Dominique Métot pour le groupe des indépendants a indiqué que son groupe votera la délibération tout en rappelant que la réelle responsabilité de cette problématique incombe à l'Etat.

**Le dispositif a été adopté à l'unanimité. Il comporte notamment, en zones définies comme prioritaires au regard des carences constatées, des Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires (PSLA) qui s'appuient sur le principe dit des « 3 X 15 » : 15 professionnels dans la structure, 15 minutes de temps d'accès, 15.000 habitants desservis.**

### **Appui au maintien et développement d'une filière ostréicole en Seine-Maritime**

Le groupe communiste du Front de Gauche, par la voix d'Alban Bruneau, a soutenu le programme départemental d'appui à la filière ostréicole en Seine-Maritime.

### **Gouvernance du Grand Site des Falaises d'Etretat-Côte d'Albâtre**

Le Département prenant la direction de la structure de gestion du futur Grand Site d'Etretat en supportant 60 % des charges, Alban Bruneau est intervenu pour « de nouveau déplorer l'absence de la région au sein de la future gouvernance ». Et de faire une proposition constructive : « Etretat et ses falaises figurent néanmoins en bonne place dans la communication régionale, site Internet en tête. Je suggère donc à la future gouvernance du Grand Site de facturer à la région l'achat d'espace et d'image pour compenser ce qu'elle ne mettra pas sur la table pour les besoins du Grand site ! ». La Vice-Présidente Florence Thibaudeau Rainot a tenu à préciser que « la région sera présente sur les investissements ». La délibération a été adoptée à l'unanimité.

### **Port de pêche du Havre - Création et gouvernance**

Après avoir rappelé le poids de la filière pêche en Seine-Maritime et les actions engagées par le Département dans ce domaine, le Vice-Président Alain Bazille s'est arrêté sur la situation du port de pêche du Havre qui n'a pas d'existence juridique et qui souffre d'un manque d'investissement. Le Département s'est donc proposé de prendre la compétence de ce port de pêche.

Un positionnement attendu et salué par Alban Bruneau qui a rappelé que « depuis plusieurs années Jean-Paul Lecoq et les élus communistes havrais, notamment Jean-Louis Jegaden, alertent sur la situation du port de pêche du Havre, relayant ainsi l'inquiétude et l'incompréhension des marins pêcheurs et de leurs familles face à l'inertie des pouvoirs publics. En début d'année, ils ont appuyé une démarche en direction de Madame la Préfète pour lui demander d'intervenir afin de sortir ce port de l'imbroglio administratif dans lequel il est tombé, et qui le prive depuis des années des investissements pourtant vitaux au maintien de son activité. Avec Sophie Hervé nous avons également relayé cet enjeu auprès de notre collègue Alain Bazille ».

Déplorant que « les lois successives visant à clarifier les compétences et à simplifier les pilotages seront ici totalement passées à côté de leur sujet », Alban Bruneau a rappelé que « **ce port est important. Il l'est pour les marins de la vingtaine de navires immatriculés au Havre et pour leurs familles. Il l'est pour Le Havre et les havrais, très attachés à cette activité, comme nous avons encore pu le constater, en octobre, lorsque les havrais ont massivement soutenus à nos côtés la mobilisation des pêcheurs aux prises avec certains tracassés liés à la vente des coquilles Saint-Jacques. Mais il l'est tout autant pour notre Département comme l'a souligné le rapport sur la filière pêche en Seine-Maritime présenté devant notre assemblée** ».

Il a conclu en rappelant « combien ce port de pêche est issu de la mobilisation opiniâtre de ses marins-pêcheurs. Aujourd'hui nous sommes heureux de pouvoir répondre à leur appel ».

Jean-Christophe Lemaire, pour la majorité, a salué également ce positionnement en rappelant l'importance du port de pêche du Havre pour toute la filière pêche de Seine-Maritime et ses criées de Fécamp et de Dieppe. Il a souligné que 98 % de la débarque des produits de pêche dans le Département se font sur ces trois ports. Le Vice-Président Bazille a pour sa part confirmé que « 200.000 € d'investissements régionaux sont attendus ».

**Cette délibération qui vient consacrer une longue mobilisation décisive des élus communistes a été adoptée à l'unanimité.**

## Convention de partenariat entre le Département et le SDIS

Le Vice-Président Lemonnier a présenté un projet de convention pluriannuelle destinée à augmenter la participation du Département au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours, de 300.000 € chaque année jusque'en 2021.

Pour Alban Bruneau, « *cette convention de financement destinée à accompagner le SDIS au cours des prochaines années, dans un cadre budgétaire en évolution maîtrisée, nous laisse dubitatif. Car, comme le note d'ailleurs parfaitement le début du rapport, nous cofinçons ici un service public qui, par nature, ne peut maîtriser le niveau de son activité, donc la hauteur de ses besoins budgétaires. Le SDIS a été confronté, au cours de ces dernières années, à une augmentation de ses interventions, notamment en ce qui concerne les secours à personnes. Personne n'est en mesure de déterminer aujourd'hui ce qu'il en sera demain* ».

Pour cette raison, le groupe communiste considère qu'« *affecter 300.000 € de plus annuellement ne peut s'entendre que comme un cadre souple, un guide, un repère, une orientation et non comme un carcan. Nous estimons en effet, et c'est particulièrement vrai s'agissant de la protection et de la santé de nos concitoyens, que le service public doit tout simplement disposer des moyens budgétaires nécessaires à ses missions. Dans ce domaine, l'austérité ne doit pas avoir droit de cité* ».

Or, comme l'a rappelé Alban Bruneau, le groupe avait déjà eu l'occasion de dénoncer « *une certaine forme d'austérité il y a deux ans lors de l'adoption de la carte et l'organisation des services de secours dans notre Département. Un schéma marqué notamment par des fermetures de casernes mais aussi par l'abandon de missions d'intervention jugées facultatives. Des interventions dites « diverses » qui avaient d'ailleurs à l'époque déjà diminuées de 75 %. Sauf que, à ma connaissance, dans le cadre de ces interventions dites facultatives, les pompiers n'étaient pas appelés pour dépanner des machines à laver ou récupérer des chats trop haut perchés... Ils intervenaient notamment sur les nids d'insectes nuisibles qui représentent un danger pour les personnes alentours ou pour l'environnement* ».

Et c'est justement le cas du frelon asiatique. Après avoir détaillé les dangers de ces insectes nuisibles, « *au point que certains experts n'hésitent pas à parler de catastrophe écologique si ces frelons continuent de prospérer* » et la nécessité de procéder à la destruction des nids, Alban Bruneau a demandé que « *ce type d'intervention soit désormais assuré intégralement par le SDIS* ».

Bastien Coriton, pour le groupe socialiste, a salué cette convention, mais en rappelant « *qu'il y a deux ans, la majorité a retiré dans son financement au SDIS 930.000 € d'un coup et malgré les besoins qui étaient déjà en vigueur. Avec les 300.000 € par an annoncés aujourd'hui, vous redonnez d'une main ce que vous avez pris de l'autre. Il faudra attendre 2021 pour atteindre un niveau de financement proche de ce qu'il était avant votre arrivée* ».

Une démonstration contestée par le Président Martin : « *Le plan de contraintes de 2015 était applicable à tous, il existe désormais quelques marges, certes modestes, nous en profitons pour accompagner un peu plus le financement de ce service majeur* ». Concernant le cas du frelon asiatique, il a rappelé que « *le SDIS est un établissement autonome, c'est lui qui doit déterminer le type d'intervention qu'il couvre* ». Le Vice-Président Gautier a cependant confirmé que le SDIS y travaille, et a salué l'intervention d'Alban Bruneau sur ce sujet.

## Seine-Maritime Attractivité : Bilan 2017 et subvention de fonctionnement 2018 Versement d'une avance

Le bilan de la nouvelle agence départementale au service du développement économique et touristique, Seine-Maritime Attractivité (SMA), a été dressé par le Vice-Président Jean-François Bures. Un bilan jugé très satisfaisant.

Par la voix d'Alban Bruneau, « *au regard de la situation économique, notamment sur l'axe Seine et dans le nord du Département* », le groupe communiste du Front de Gauche a de nouveau proposé « *que la nouvelle agence puisse intervenir de manière stratégique en faveur de notre tissu industriel et de ses emplois* ».

Et de développer cette position : « *Nous sommes confrontés à longueur d'année à des menaces ou des fermetures effectives de sites industriels qui impactent, au-delà des salariés et des territoires concernés, des dizaines de sous-traitants, de TPE et PME. L'industrie en Seine-Maritime cela compte beaucoup et pour beaucoup dans l'emploi et la création de richesses. La recherche d'alternatives pour mettre en échec ces fermetures n'est pas une question de compétence, c'est un devoir public et une question de volonté politique. D'autant plus que l'industrie amorce une profonde mutation pour répondre aux besoins vitaux de la transition écologique et énergétique. SMA devrait, selon nous, s'emparer de ce sujet pour accompagner nos industries* ».

En conclusion, Alban Bruneau a appelé SMA à d'avantage d'audace : « **En affichant dans les objectifs de SMA le soutien aux emplois et aux activités industrielles et en proposant aux industriels de bénéficier de ses services, en termes d'expertise, de coordination des acteurs publics et privés ou de recherches d'alternatives, nous semblerait constituer un excellent signe dans ce domaine important.** Nous préconisons par exemple que notre agence soit chargée d'étudier systématiquement les situations des entreprises menacées et des plans sociaux annoncés, afin de rechercher, en toute circonstance, des alternatives à ces fermetures et à ces destructions d'emplois. Notamment en faisant appel et en favorisant la reprise des activités par les salariés eux-mêmes ».

Jean-François Bures, dans sa réponse, a estimé qu'il était « difficile d'agir sur tout un secteur économique, industriel notamment », mais a insisté sur le fait que SMA n'était pas tourné que vers le tourisme : « On fait plein de choses », invitant Alban Bruneau à relayer ses propositions au sein même de la structure puisqu'il vient d'être désigné pour intégrer son Conseil d'administration. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

## **EPCC Terres de Paroles - Seine-Maritime - Normandie - Retrait de la Région**

Le groupe communiste a soutenu, par la voix de Séverine Botte, le festival Terres de Paroles et l'implication du Département dans l'établissement public qui le porte, tout en regrettant le retrait de la Région Normandie.

## **Budget 2018 du Département**

Le Vice-Président Lemonnier a présenté le budget 2018 du Département. Un budget en baisse « qui anticipe une légère et timide reprise économique et de la croissance, ce qui devrait conduire le Département à voir ses dépenses sociales quelque peu diminuer après plusieurs hausses consécutives ces dernières années ».

Une analyse et des choix budgétaires fortement contestés par Stéphane Barré : « Alors que toutes les études démontrent une aggravation de la situation sociale dans notre pays. Avec notamment une hausse constante de la pauvreté, de la précarité. Des inégalités qui se creusent. Des menaces également sur le logement social. Alors que tous les rapports présentés devant notre assemblée recourent ces mêmes études en nous expliquant que notre Département va plus mal que la moyenne nationale concernant ces mêmes difficultés sociales. **Vous nous présentez aujourd'hui le budget du chef de file des solidarités où la plupart des dépenses sociales sont en baisse** ».

Et la réduction des crédits est lourde : « au total, pour la solidarité qui constitue 60 % de notre budget et qui était en évolution constante depuis plusieurs années, vous prévoyez une baisse du crédit global de 4 millions en 2018. Et encore, cette baisse globale de - 0,5 %, intègre une hausse des crédits consacrés à l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) et en faveur des personnes âgées (+ 1,6 million) et un effort accru en faveur du handicap avec + 2,2 millions d'€ supplémentaires. Mais tous les autres postes sont en baisse, et notamment les dépenses liées au RSA pour lesquelles vous tablez sur une diminution de 5,4 millions ».

Cette prévision « qui s'adosse sur une tendance à la baisse constatée ces dernières semaines » et que Stéphane Barré a qualifié de « particulièrement optimiste, et pour tout dire bien imprudente, dans le contexte économique et social actuel » ne peut s'expliquer que de deux manières : « **Où vous faites preuve ici d'une confiance aveugle en l'action du Président et de son gouvernement.** Au point d'enregistrer en quelques mois une inversion sensible de la situation dans laquelle se trouve le pays, notamment au niveau de la situation de l'emploi. Ou bien votre optimisme budgétaire vient utiliser quelques données comptables récentes pour chercher à masquer une politique d'austérité au service de votre challenge dogmatique de réduire l'endettement départemental plus vite que la musique ».

Et de revenir sur l'exemple du RSA : « Anticiper sur toute une année la baisse des dépenses obligatoires liées au RSA nous paraît constituer un pari des plus risqués. Surtout lorsque l'on sait qu'un tiers des personnes qui pourraient bénéficier du RSA ne le sollicite pas et que notre Département est censé s'être engagé dans un plan d'action visant justement à faire régresser ce non recours aux droits sociaux. **Et encore, si au sein des dépenses de solidarité, seules celles des allocations obligatoires étaient estimées à la baisse, nous pourrions vous reconnaître une cohérence dans cet optimisme béat.** Mais alors comment expliquer les baisses anticipées sur les crédits de la PMI santé publique (- 10 %), sur les dépenses liées aux structures sociales (- 3,8 %), sur les crédits en faveur de l'enfance et de la famille (- 1 %, près de 2 millions en moins) et même sur les solidarités internationales (- 2,9 %) et sur la lutte contre les discriminations (- 7,2 %) ».

Et de renforcer la démonstration sur d'autres postes importants du budget : « En passant au crible les dépenses au titre du développement des territoires, même constat à la baisse pour les politiques de l'habitat : - 21 % (- 3,9 millions) ou l'action économique en faveur de l'emploi : - 67 % (- 8,4 millions) ».

Pour Stéphane Barré, la cause de ces baisses a toujours la même origine : « **Vous pourriez nous rétorquer que les recettes réelles de fonctionnement étant prévues à un fort niveau de baisse (- 3,12 %), il est logique de voir les dépenses de fonctionnement diminuer dans les mêmes proportions. Sauf que, vous maintenez malgré tout ce que l'on a pu vous dire et vous démontrer, votre politique de désendettement en bloquant de nouveau en 2018, 20 millions d'€ à cet effet. Nous devrions ainsi atteindre plus de 112 millions, à fin 2018, mobilisés au cours de ce mandat pour répondre à ce seul objectif. Après lui le déluge !** ».

Et d'interpeller ses collègues : « *Je laisse chacun apprécier à la lumière de ce chiffre de 112 millions ce que pèsent les 5 millions qu'il nous faudrait mobiliser pour mieux répondre à l'urgence sociale ou les 4 millions qu'il faudrait rétablir en faveur de dispositifs utiles que vous avez supprimé comme les bourses pour les collégiens ou l'exclusion d'une partie d'entre eux du Pass-Culture : à peine 10 % de cette somme colossale* ».

Pour le groupe communiste du Front de Gauche : « *Vouloir agir contre cet endettement départemental, qui rappelons-le est tout de même le fruit des politiques de désengagement de l'Etat, notamment lorsqu'il a diminué la prise en charge des dépenses sociales, peut s'entendre. Mais en sachant que les transferts à la Métropole ont entraîné un sur-désendettement mécanique de 37,5 millions d'une part, et que, d'autre part, il existe également le levier de la renégociation des emprunts que vous utilisez d'ailleurs à juste titre, en rajouter en bloquant 20 millions de plus chaque année ne nous semble pas de bonne politique si l'on se place du point de vue de l'intérêt de nos concitoyens. Car il n'y a pas de secret, dans un contexte marqué par un désengagement de l'Etat envers la collectivité (- 55,6 millions en 4 ans, rien que pour la DGF), votre politique de désendettement zélé est financée par une austérité appliquée à des services de premières nécessités* ».

Stéphane Barré a conclu que « **Les seinomarins sont de nouveau la variable d'ajustement de ce budget. Nous le dénonçons.** Si l'on ajoute à ces constats le fait que les collèges publics voient leur budget diminuer de 3 millions (- 3 %) alors que les collèges privés bénéficient à nouveau d'un cadeau de + 2 %, alors, même en nous bouchant le nez, il nous est impossible de voter ce budget. Il faudrait au moins nous fermer les yeux en même temps ! **Nous vous laissons par conséquent la responsabilité de privilégier l'urgence à rembourser les banques plutôt que de répondre à l'urgence sociale** ».

Ceci étant, le président du groupe communiste du Front de Gauche a tenu « *à saluer, même si ces aspects positifs sont loin pour nous de compenser ceux que je viens de développer, les engagements pris dans ce budget 2018 en faveur des infrastructures et notamment des ports : + 2,2 millions (+ 43 % d'évolution), de la filière pêche : + 47 %, de l'agriculture : + 6,9 % et de l'aménagement du territoire avec en particulier les aides aux communes : + 8,7 millions, + 49,5 %. En ces temps difficiles où les communes sont plébiscitées par leurs administrés et maltraitées par les gouvernements successifs, ceci expliquant surement cela, nous notons avec satisfaction que le Département reste plus que jamais à leurs côtés* ».

**Pour le groupe communiste du Front de Gauche, avec ce budget 2018 : « Le compte n'y est pas ! ». Il a voté contre.**

Pierrette Canu, Pierre Carel, Nicolas Rouly pour le groupe socialiste, ont été dans le même sens avec le même vote. Dominique Métot, pour le groupe des indépendants, a voté le budget tout en mettant en garde contre les effets des baisses sur les budgets au service de la solidarité : « *Des marges sont dégagées, elles devraient être concentrées pour mieux répondre aux besoins de la solidarité* ».

Différents vice-présidents sont intervenus pour se défendre de toute idée d'austérité dans ce budget, et Luc Lemonnier a tenu à préciser en écho aux démonstrations chiffrées de Stéphane Barré que ce budget « *n'était pas insincère* » concernant l'anticipation des dépenses du RSA. Suspicion qui pourtant ne figurait pas dans les critiques émises par le groupe communiste du Front de Gauche...

**Prochaine Séance : le jeudi 22 février 2018**

Retrouvez l'ensemble des interventions des élus communistes et Républicains :

sur le site de l'ADECR 76

[www.elus76.com](http://www.elus76.com)

sur le blog des conseillers départementaux communistes et républicains / front de gauche

<http://departement.elus76.com>

Ou

Demandez-les au groupe communiste du Conseil départemental

**Pour recevoir ce « En Direct » par courriel :**

Inscrivez vous auprès de : [sebastien.giard@seinemaritime.fr](mailto:sebastien.giard@seinemaritime.fr)

Pour ne plus le recevoir, désinscrivez vous auprès de :

[sebastien.giard@seinemaritime.fr](mailto:sebastien.giard@seinemaritime.fr)

**Pour contacter le Groupe Communiste et républicain, Front de Gauche :**

☎ 02.35.62.99.80